



RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX
ET DE SÉCURITÉ
2010-2011

PROGRAMMES RÉCRÉATIFS - PATINAGE PLUS

Les présents règlements s'appliquent dans notre Club et doivent être respectés en tout temps. Cette discipline est exigée pour le bien de tous. Nous comptons sur la collaboration de chaque patineur, parent et entraîneur afin de contribuer au bon fonctionnement du Club.

1. Faire un effort pour être ponctuel aux heures de débuts de séance.
2. Le port du jeans est interdit.
3. Les mitaines ou gants sont obligatoires.
4. Un casque de sécurité ou de type cycliste est fortement recommandé pour les jeunes patineurs.
5. Les cheveux longs doivent être attachés sans accessoires pouvant causer des blessures à la tête lors d'une chute (ex. : cerceaux, grosse barrette etc.).
6. Les bijoux susceptibles d'accrocher ou tomber sont interdits.
7. Les calottes ou chapeaux sont défendus pour patiner.
8. Sur la patinoire, la gomme à mâcher, bonbons ou breuvages sont interdits.
9. Les lacets doivent être bien attachés (non enroulés autour de la cheville) et ne pas traîner pour éviter les chutes.
10. En dehors de la glace, les protèges-lames sont fortement recommandés.
11. Les lunettes doivent être maintenues avec un cordon élastique.

12. Les portes de la patinoire doivent être fermées durant les séances.
13. Afin d'éviter les sorties à tout instant, les parents doivent s'assurer:
 - d'avoir tout ce qu'ils ont besoin ; mitaines, gants et gilets chaud
 - d'aller reconduire les enfants au toilette avant le début des cours.
14. Durant les cours seuls les patineurs entraîneurs ou responsables assignés doivent se trouver sur la glace.
15. Il faut éviter d'aller parler aux enfants, patineurs ou entraîneurs sur le bord de la patinoire. Adressez-vous plutôt au responsable du cours au bureau.
16. En cas de panne d'électricité, les responsables verront à faire évacuer la glace. Les patineurs doivent quitter la glace dès l'arrivée de la surfaceuse (zambonie).

IMPORTANT

**EXTRAIT DE LA CONSTITUTION DU CLUB
DE PATINAGE ARTISTIQUE VILLENEUVE
DE BEAUPORT**

Règlement général no 9:

Le club n'est pas tenu responsable pour tout dommage, blessure ou perte subi par l'un des membres, invités ou visiteurs et ce, quelle que soit la nature ou la cause de ce dommage, de cette blessure ou de cette perte. Chaque membre, invité ou visiteur utilise les installations du Club à ses propres risques.